

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC
PERMUTATIONS INFORMATISEES
Rentrée scolaire 2017**

Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme MAZIERES 05.53.02.84.85

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2017 doivent participer aux opérations de permutations informatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM1.

La circulaire **détaillée** est parue au BO spécial du 10 novembre 2016 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

Dates d'ouverture du serveur :

Du jeudi 17 novembre à 12h00 au mardi 6 décembre 2016 à 12 h00 : saisie des vœux (Créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

A partir du mercredi 7 décembre 2016 après-midi :

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Lundi 19 décembre 2016 :

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutations accompagnées des pièces justificatives. **Toute confirmation non retournée à cette date invalide la participation du candidat.**

Mercredi 1^{er} février 2017 :

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation ou de modification des candidatures.

Du jeudi 2 février au mercredi 8 février 2017

Consultation des barèmes validés sur SIAM1.

A partir du lundi 6 mars 2017 :

Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable.

Affichage des résultats sur SIAM1 et dans les boîtes à lettres I-Prof.

Dispositif d'accueil et de conseil :

Un numéro de téléphone unique : **0800 970 018** (numéro vert depuis la métropole)
Service ouvert à compter du 14 novembre 2016.